

## ORDRE DU LION.

(DATE INCERTAINE, VERS 1230.)

Enguerrand II, seigneur de Coucy, institua cet ordre au commencement du treizième siècle, en mémoire d'un exploit de son ancêtre Enguerrand I<sup>er</sup>, qui vivait en 1080, & qui tua, dit-on, un lion dans la forêt de Coucy. La légende ne dit pas comment la redoutable bête était arrivée là. Quoi qu'il en soit, depuis longtemps déjà, un lion de pierre avait été érigé dans la cour du château de Coucy, & l'on avait établi des fêtes & des réjouissances annuelles, dans lesquelles les fondateurs de l'abbaye de Nogent, qui étaient de la maison de Coucy, obligeaient l'abbé de ce monastère à faire au seigneur de Coucy, dans la cour du lion de pierre, un très-singulier hommage.

Un curieux article de M. A. de Caix de Saint-Amour (1) rend compte en ces termes de la cérémonie :

« L'abbé de Nogent, ou son fondé de pouvoir, vêtu d'un habit de seneur, le fouet à la main, devait entrer dans la ville de Coucy par la porte de Laon & se rendre dans la cour du château, monté sur un cheval isabelle à courte queue & sans oreilles, propre au labourage, & orné & harnaché d'un collier, ayant devant lui un panier de bât plein de rissoles & de galettes; un chien roux, sans queue, portant une rissole à son cou, devait suivre l'abbé. Après avoir, en présence du sire de Coucy ou de son représentant, & en faisant claquer son fouet, tourné trois fois autour d'une table de pierre soutenue par trois lions couchés sur le ventre, sur le milieu de laquelle était accroupi un quatrième lion de grandeur naturelle, le cavalier devait descendre de cheval & monter sur la pierre, puis, mettant un genou en terre, embrasser le plus grand des lions. L'hommage était alors rendu; mais avant d'en dresser l'acte, il fallait qu'un des officiers du seigneur de Coucy examinât l'équipage de l'hommageur, &

(1) *Revue nobiliaire*. Paris, Dumoulin, année 1864.

s'il manquait un clou à son cheval, ou si cet animal, oubliant la cérémonie, se permettait quelque inconvenance, il était confisqué, & l'abbé de Nogent condamné à une amende. Lorsque l'hommage avait été rendu, un certificat en était donné à l'abbé par l'officier préposé à cet effet, & les rissoles & gâteaux aussitôt distribués aux assistants.

« On a peine à comprendre comment cette fête des Rissoles, si humiliante pour l'abbé de Nogent, a pu s'introduire dans un siècle où la puissance du clergé était à son apogée. Il est présumable que les religieux de Nogent achetèrent ainsi une donation importante, qui les payait & au delà de l'atteinte que leur amour-propre devait souffrir dans cette bizarre cérémonie qui se célébrait trois fois par an, à Noël, à Pâques & à la Pentecôte. »

Le signe distinctif de l'ordre du Lion était une médaille d'or avec la figure de cet animal.

## ORDRE DE LA COSSE DE GENÊT.

(1234.)

Quelques auteurs ont traité cet ordre de fabuleux; d'autres l'ont confondu, à tort, avec l'ordre imaginaire de la Genette; d'autres enfin y ont vu plutôt une confrérie qu'un ordre militaire.

Il paraît toutefois suffisamment établi que Louis IX l'institua en 1234 à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Provence, fille du comte Raymond Bérenger, & qu'il en reçut lui-même le collier, la veille du couronnement de la reine, des mains de Gauthier, archevêque de Sens. Le jour de la Pentecôte, en l'année 1267, le roi conféra l'ordre de la Cosse de Genêt, dans l'église Notre-Dame de Paris, à son fils aîné Philippe, à Robert II, comte d'Artois, & à plusieurs officiers de sa maison. La fête, dit Lablée (1), dura huit jours. Toutes les rues de Paris étaient tapissées, les boutiques fermées, & dans toutes les places étaient dressées des tables

(1) Lablée, *Tableau chronol. & hist. des ordres de Chevalerie*. Paris, 1807; in-12.